

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 146-2019
Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.182

Déposée le: 03.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Hess (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 1194/2019 du 6 novembre 2019

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –



Encadrement familial socio-pédagogique: tendances et évolutions

Selon un rapport du Conseil fédéral, une heure de travail d'un-e assistant-e social-e coûte entre 120 et 170 francs (tarif horaire). L'encadrement familial socio-pédagogique fait partie des prestations fournies par ces professionnel-le-s. Cette prestation comprend des aides éducatives qui modifient le quotidien et la vie de famille, des guides en cas de difficultés dans la gestion des tâches ménagères, l'analyse préalable à la mise en place de curatelles ou au placement en home, etc.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment les dépenses totales du canton de Berne pour l'encadrement familial socio-pédagogique ont-elles évolué ces dix dernières années ? Combien d'argent a été consacré à ces mesures chaque année ?
2. Combien de fois l'encadrement familial socio-pédagogique a-t-il été ordonné en 2018, auprès de combien de ménages ? Combien de ces prestations ont-elles été financées par les pouvoirs publics ? Combien par les personnes concernées ?

3. Combien de fois l'encadrement familial socio-pédagogique a-t-il été ordonné en 2013 et en 2008 ?
4. Dans quelle fourchette se situent les tarifs horaires de ces prestations ? Quel était le tarif horaire en 2018 ? Et il y a cinq ans ?
5. Comment la durée de l'encadrement familial socio-pédagogique par ménage a-t-elle évolué ces dernières années ? Combien de ces encadrements ordonnés sont-ils prolongés ? Combien de fois sont-ils prolongés ?
6. A combien s'élevaient les coûts globaux moyens d'un encadrement familial socio-pédagogique par ménage concerné, prolongations comprises ? Quels étaient ces coûts il y a cinq ans ?
7. A combien s'élèvent en moyenne les heures de présence dans un ménage ? A combien s'élevaient-elles il y a cinq ans ?
8. Combien d'encadrements ont été réalisés dans une langue officielle en 2018 et 2017, et combien dans d'autres langues ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteur de l'interpellation souhaite obtenir un tableau complet des prestations d'encadrement familial socio-pédagogique fournies dans le canton de Berne au cours des dix dernières années.

Jusqu'à présent, l'encadrement familial socio-pédagogique n'est soumis à aucune exigence en matière d'autorisation ou de surveillance au niveau cantonal et il n'existe pas non plus de profils requis ni de normes de qualité. La fixation des prix et la composition des tarifs manquent d'uniformité et sont parfois difficiles à comprendre. A ce jour, le canton n'a aucune vue d'ensemble des prestataires et de l'utilisation de la prestation ambulatoire en question.

En mai 2019, le Conseil-exécutif a mis en consultation une nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) qui régit l'encadrement familial socio-pédagogique en tant que prestation ambulatoire. Faisant en principe l'objet d'une indication, l'encadrement familial socio-pédagogique comprend l'accompagnement des parents et de leurs enfants. Il vise à offrir un soutien dans les situations difficiles ainsi qu'à favoriser le développement harmonieux des enfants. Prévue au 1^{er} janvier 2022, l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales dans le canton de Berne assujettira l'offre d'encadrement familial socio-pédagogique aux exigences cantonales de qualité, de surveillance et de pilotage et imposera la rémunération des prestations fournies selon un tarif horaire précis. Au cours des dernières années, l'Office des mineurs (OM), en étroite collaboration avec les fournisseurs de prestations, a élaboré des bases scientifiques ainsi qu'un modèle de rétribution comprenant un tarif horaire standardisé qui seront éprouvés d'ici fin 2021 dans le cadre d'un projet pilote.

Point 1

En raison de la diversité des prestations ainsi que de l'opacité de leur contenu, des problèmes de délimitation des compétences et du manque de transparence des coûts, il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer le montant des dépenses totales occasionnées.

Points 2 et 3

Aucune donnée n'est disponible pour les années 2008 et 2013. En 2014, l'OM a créé un relevé cantonal des données du domaine résidentiel dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la LPEP. Depuis 2017, celui-ci s'est élargi aux prestations d'encadrement familial socio-pédagogique. Il est donc possible de formuler les affirmations suivantes :

Le canton de Berne a connaissance de 27 fournisseurs de prestations d'encadrement familial socio-pédagogique en 2018. Parmi eux, 20 lui ont livré des données relatives à l'utilisation effective de ces prestations : ils ont administré, en 2018, 658 cas dont environ 80 pour cent étaient gérés avec l'accord des personnes concernées et le soutien d'un service social. Dans 19 pour cent des cas, la prestation a été fournie sur la base d'une décision de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

Le canton assume la totalité des coûts des prestations d'encadrement familial socio-pédagogique qui sont ordonnées par les autorités, après déduction de la participation des personnes ayant une obligation d'entretien. Pour celles qui relèvent d'un commun accord et qui sont réalisées avec le soutien d'un service social, les frais sont portés à la compensation des charges de l'aide sociale (répartition paritaire entre le canton et les communes), après déduction de la participation des personnes ayant une obligation d'entretien. Le calcul de cette dernière diffère d'une commune à l'autre. Les détenteurs de l'autorité parentale qui ont recours à ces prestations sans qu'il existe d'indication payent l'entièreté des coûts. Aucun cas de ce type n'a été relevé.

Points 4 et 6

Les tarifs horaires cantonaux dans ce secteur varient entre 120 et 150 francs. Le canton n'a pas recensé de données concernant l'évolution des prix au cours des cinq dernières années ni concernant les coûts globaux moyens par ménage.

Dans le cadre du projet pilote susmentionné, le tarif horaire applicable depuis 2019 est de 132 francs, aussi bien pour les entretiens que pour le travail additionnel. Les indemnités de déplacement sont fixées à hauteur de 92 francs 40 par heure (soit 70% du tarif), frais compris.

Points 5 et 7

Il n'existe aucune donnée fiable relative à l'évolution de la durée de l'encadrement familial socio-pédagogique au cours des dernières années, voire à l'éventuel prolongation des prestations, ni concernant le temps de présence moyen dans une famille. Au vu des cas concrets enregistrés, il faut compter une moyenne de 12 à 18 mois de prise en charge à raison d'un entretien par semaine en règle générale. Une visite de la famille dure généralement une à deux heures.

Dans le projet pilote, l'encadrement se déroule en deux phases : celle du début dont la durée est de trois mois au maximum et celle, finale, du travail à proprement parler qui s'étend jusqu'à neuf mois au plus. Il revient au commanditaire de prestations de décider d'une éventuelle prolongation de l'encadrement.

Point 8

Le relevé cantonal ne comporte aucune donnée concernant la langue ou la nationalité. Un fournisseur de prestations propose actuellement dans le canton de Berne un encadrement propre à la culture de chacun dans diverses langues.

Dans sa statistique de 2017, l'association faîtière pour l'encadrement familial socio-pédagogique « Fachverband Sozialpädagogische Familienbegleitung Schweiz » a recensé un total de 29 164

interventions, dont 51 pour cent se sont déroulées dans des familles suisses, 32 pour cent dans des familles mixtes (un parent suisse et un d'origine étrangère) et 17 pour cent dans des familles issues de la migration.

Destinataire

- Grand Conseil